

## L'OPINION PUBLIQUE

JEUDI 12 NOVEMBRE 1874

## LA SUITE DU PROCES LÉPINE

Les nouvelles du Mani oba nous font marcher de surprise en surprise.

Lorsque Lépine a été traduit devant les tribunaux, on s'est dit ici qu'il ne serait point trouvé coupable, que les jurés ne s'accorderaient jamais : le contraire est arrivé, et Lépine est condamné. Surprise générale.

Deux autres Métis, Naud et Lagimodière, qui faisaient partie du conseil de guerre devant lequel Scott a été condamné à mort, étaient en prison en même temps que Lépine. Le télégraphe, après avoir gardé le silence pendant trois jours, nous annonce tout à coup que Naud a subi son procès, que les jurés n'ont pu s'accorder et que le juge les a congédiés. Deuxième surprise, car la preuve étant la même pour Naud et pour Lépine, pourquoi ce désaccord ?

Le télégraphe redevient muet pendant six jours, puis nous apprend que Lagimodière est libéré, la couronne s'étant désistée de toute poursuite contre lui, à la suite du désaccord des jurés dans le procès Naud, et que ce dernier demeure prisonnier. Troisième surprise, car pourquoi libérer l'un et garder l'autre en prison lorsque tous deux sont accusés du même fait et inculpés au même degré ?

Evidemment nous sommes trop loin du Manitoba pour comprendre ce qui s'y passe. Ce qui nous paraît le plus clair en ce moment, c'est que la condamnation de Lépine a rappelé les Métis au sentiment de la réalité, et qu'ils sont décidés à ne plus céder aux injonctions d'un juge plus ou moins partial.

Le juge Wood faisait partie du cabinet local de l'Ontario, lorsque M. Mackenzie a mis à prix la tête de Riel.

Nous constatons avec plaisir que la presse, en général, d'un bout à l'autre du pays se prononce en faveur de l'amnistie. Voici comment s'exprime le *Montreal Herald* :

"Autant que nous pouvons en juger par le ton de la presse d'Ontario, le sentiment public n'exige aucune vengeance. Il demandait que la suprématie de la loi fût affirmée, mais il tient compte des circonstances qui ont induit le juré à recommander Lépine à la clémence, et il appuie cordialement cette recommandation. La presse réformatrice, le *Globe* compris, paraît unanime sur ce point, et puisqu'il est reconnu que la clémence devrait être étendue à tous ceux qui ont pris part au crime que nous discutons, nous croyons que l'on reconnaîtra bientôt qu'il serait sage d'étendre l'acte d'oubli, de le rendre complet et de ne pas continuer une série de procès qui ne peuvent avoir d'autre résultat que de prolonger une pénible agitation."

Le *Globe* lui-même, qui est la principale cause de toute l'agitation actuelle, revient à de meilleurs sentiments :

"Il reste à Son Excellence le Gouverneur-Général, dit-il, comme représentant de Sa Majesté et premier homme de la Puissance, de dire ce que l'on doit faire de la recommandation à la clémence faite par le Jury. En tout cas, une telle recommandation demande que l'on y prête beaucoup d'attention, dans le cas présent même plutôt que dans un cas ordinaire. Cela forme, sans aucun doute, dans l'esprit du Jury, une partie matérielle du verdict. Le criminel, lui aussi, on ne peut en douter, avait des circonstances atténuantes à plaider. Il n'agissait pas d'après lui-même, mais il était subordonné à Riel, et il y a raison de croire qu'il pensait avoir une ombre de loi pour ce qu'il a fait. Dans ces circonstances, nous ne doutons pas qu'une commutation de la peine ne soit recommandée à Son Excellence. Il a été répandu assez de sang dans une mi-érable querelle, et si la dernière sentence est suffisante pour montrer de quel œil le peuple du Canada regarde le meurtre de Thomas Scott, personne ne s'y opposera."

Le *Globe* ne demande pas encore l'amnistie, comme on le voit ; il recommande seulement d'accorder à Lépine son pardon. C'est l'amnistie complète et entière qu'il faut, car l'amnistie seule mettra fin au malaise qui règne depuis trop longtemps dans le pays.

O. D.

## DE L'INFLUENCE DU VACCIN SUR L'ABONNEMENT

Deux médecins de cette ville ont renvoyé notre journal parce que nous avons publié un article scientifique sur la nature du virus variolique. Ce coup était inattendu et nous trouve sans défense.

Voici le Dr. Crevier qui, armé de son microscope, prétend découvrir dans le vaccin des légions de Bactéries, sorte d'animaux qui ont pour spécialité d'engendrer les maladies quand ils ne campent pas sur des pointes d'é-

guilles. Nous nous empressons d'ouvrir nos colonnes à une dissertation sur le sujet.—Ah ! aient nos deux médecins, ah ! le Dr. Crevier écrit dans l'*Opinion Publique* qu'il a découvert des bactéries dans le pus variolique attendez un peu, que nous le confondions : nous nous désabonnons !

A cela que pouvons-nous répondre ? sinon que s'il faut des précautions pour se garder du *bacterium variolaris* et en général de tous les "terribles vibrioniens," il en faut aussi beaucoup avec quelques médecins. Il sera reconnu à l'avenir que nous ne sommes pas de simples patients, mais aussi des victimes. C'était l'avis du Dr. Sangrado au moment de mourir.

Quelle chose par-là nous peut être enseignée ?  
J'en vois deux : dont l'une est qu'entre nos ennemis  
Les plus à craindre sont souvent les plus peints ;  
L'autre, qu'aux grands périls tel a pu se soustraire  
Qui périclite pour la moindre affaire.

Nous souhaitons à ces deux médecins—dont nous ignorons les noms, du reste—d'attraper la picotte et de n'en pas mourir !

## NOUVELLES

A Québec, le 2 du courant, il y a eu dans la salle Jacques-Cartier une assemblée composée de près de 3,000 personnes, pour protester contre la condamnation de Lépine et demander une amnistie immédiate.

L'assemblée était présidée par M. Rhéaume. L'hon. M. Thibaudeau, MM. Cauchon, Caron, Pelletier, Fréchette, Amyot, prirent la parole et tous s'engagèrent à demander l'amnistie par tous les moyens possibles et à assurer la mise en liberté de Lépine.

L'opinion publique est vivement excitée ; il n'a pas été question de politique dans cette assemblée, mais tout le monde admet que si l'amnistie n'est pas accordée, les trois ministres français dans le cabinet fédéral auront à résigner.

Les représentants des gouvernements locaux d'Ontario, Québec, Nouvelle Ecosse et Nouveau Brunswick se sont réunis à Ottawa pour discuter la question de l'immigration. Les représentants du gouvernement de Québec étaient les hons. MM. Malhiot et Robertson ; Ontario, l'hon. M. Crooks ; Nouvelle Ecosse, MM. Annand et Smith.

Le 5, à Ottawa, le gouvernement fédéral a eu une conférence avec les délégués envoyés par les provinces pour régler la question de l'immigration ; après une longue discussion les résolutions suivantes ont été adoptées :

L'agent général à Londres devra s'occuper de tous les moyens convenables à adopter pour attirer l'immigration au Canada sans distinction de provinces. Les bureaux des différents agents d'immigration des provinces seront établis à Londres. Les agents employés en Angleterre seront sous le contrôle exclusif du gouvernement fédéral.

Le bureau central fera distribuer des pamphlets établissant les avantages que les différentes provinces offrent à l'immigration, ainsi que les lois de chacune d'elles. Les frais de publication devront être supportés par les différentes provinces.

Mercredi, le 4, a été célébrée aux Trois-Rivières, la fête patronale de M. le Grand-Vicaire Chs. Ol. Caron, Supérieur du "Séminaire St. Joseph des Trois-Rivières." Le même jour, a eu lieu la bénédiction de la chapelle de ce séminaire.

Le sermon a été prononcé par le Rév. M. Ol. Caron. Il a pris pour texte, ces paroles du Livre de la Sagesse : *Qui erudiant multos, fulgebunt in perpetuas æternitates.* Le savant prédicateur développa cette belle pensée avec toute l'éloquence qu'on lui connaît.

On nous annonce que M. l'abbé Chabert, qui a rouvert ces jours derniers, son Ecole des Beaux Arts, se propose de recueillir des souscriptions pour deux brochures qu'il a préparées, et qui ont pour titre "L'Art du Dessin" et "Du présent et de l'avenir, en Canada, des Beaux Arts, des Arts et Métiers et de l'Industrie." Ces ouvrages devront servir pour l'enseignement des élèves et seront d'un grand intérêt pour les amateurs. Le but de M. Chabert en publiant ces brochures, est d'activer le mouvement qui se produit en faveur des beaux arts, et d'aider son entreprise. Il compte sur l'encouragement du public et des personnes qui favorisent l'Ecole des Beaux Arts, actuellement sans ressources.

Sous le titre : *L'Épicier de Québec*, on lit dans l'*Événement* :

L'espace nous a fait défaut hier, pour constater le grand succès remporté par cette charmante pièce comique. D'un bout de l'ouvrage à l'autre, le rire le plus homérique et les applaudissements les plus chaleureux n'ont cessé de se faire entendre.

Il faudra de toute nécessité que la pièce soit jouée encore une fois, car un grand nombre de personnes la redemandent à grands cris. L'auteur qui désire garder l'anonyme, est bien connu à Québec, et son début comme auteur dramatique, est un des plus brillants. Son *Épicier de Québec* est agencé de main de maître, les mots heureux et les situations comiques y abondent. Il y a surtout un rôle d'amoureux bafoué d'une originalité remarquable.

On craignait d'abord que la pièce ne fût un peu *croustillante*, mais cette crainte a disparu dès la troisième scène et la morale est sauvée par un dénouement des mieux réussis. Nous engageons fortement M. Maugard, à jouer une seconde fois l'*Épicier de Québec* ; la salle qui était très convenablement garnie, mardi dernier, sera certainement comble à une autre édition.

C'est avec plaisir que nous apprenons l'arrivée de M. l'abbé Verreau, principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, parti depuis quinze mois pour faire des recherches dans les principales bibliothèques d'Europe et copier les documents qui ont rapport à l'histoire de notre pays.

Nous apprenons avec plaisir que M. Napoléon Legendre écrit en ce moment une biographie de Mademoiselle Lajeunesse. La brochure, ornée d'un portrait et d'un autographe, sera prête vers la mi-décembre, c'est-à-dire avant l'époque où l'Albani viendra au pays.

Le *Foyer Canadien* annonce dans son dernier numéro que la situation des affaires aux Etats-Unis ne s'améliorera vraisemblablement pas avant le commencement de l'hiver.

Le même journal nous informe que la manufacture de fer et d'acier de St. Albans est fermée depuis deux semaines. On dit qu'elle ne marchera que la moitié du temps tout l'hiver. Beaucoup d'employés se trouvent ainsi sans ouvrage et dans une situation critique.

Le Rév. F. X. Leblanc, ci-devant vice-supérieur du Collège Masson, s'est embarqué pour l'Europe le 7 novembre.

Ce digne prêtre doit entrer dans l'ordre austère de Chartreux. Il était voué depuis 17 ans à l'œuvre pénible de l'éducation de la jeunesse.

Il emporte avec lui les regrets et l'estime de tous ceux qui l'ont connu.

## BULLETIN TELEGRAPHIQUE

## ALLEMAGNE

Berlin, 4 Nov.—Le Reichstag a ratifié le traité postal avec le Chili et le Pérou.

Un décret portant la date du 29 octobre, établit la chambre des représentants de l'Alsace et de la Lorraine et fixe ses droits et prérogatives. Elle pourra faire connaître ses vues sur le budget et sur les mesures ne relevant pas directement de la législature impériale. Elle se composera de délégués de chaque district, qui seront élus pour un certain nombre d'années.

L'Empereur se réserve de fixer l'époque et le lieu des séances de cette assemblée.

Berlin, 3.—On rapporte que l'accusateur public va prendre des procédures contre la *Gazette de l'Allemagne du Nord* et la *Germanie*, pour avoir publié prématurément l'indictement de Kullman. On dit aussi que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* va être en outre citée devant les tribunaux, pour avoir publié la correspondance entre Kerr Von Bulow et le comte Von Arnim.

## ESPAGNE

Bayonne, 3 Nov.—Le siège de Irun continue et les carlistes retréussent chaque jour leur cercle d'investissement. Les républicains ont brûlé la garde du chemin de fer, afin d'empêcher les assiégeants de l'occuper, et ils fortifient Fontarabia pour en faire un endroit de refuge, dans le cas où Irun serait pris.

Santander, 4.—Les non-combattants ont laissé Irun en masse. Plusieurs personnes dans la ville ont été blessées, et dans le fort un soldat a été tué.

Le Gén. Eloi commande les forces des assiégeants.

Don Carlos est aussi présents avec son armée.

Les carlistes ont lancé environ 1,500 projectiles dans Irun.

Santander, 5.—Tous les steamers employés par le gouvernement ont commencé à transporter les troupes à San Sebastian pour secourir Irun. Dix steamers sont employés à cette besogne et chacun portera environ 1,000 hommes.

Une dépêche spécial d'Irun rapporte que les carlistes font de grandes pertes.

L'armée républicaine du Nord a commencé ses opérations contre les carlistes le 2 courant. Les quartiers généraux ont été transportés à Cenicero.

Le général Lona s'est embarqué ici avec 8 bataillons dans le but de délivrer Irun.

Londres, 5.—Une dépêche de Berlin à la *Pall Mall Gazette* dit qu'il est rapporté dans les cercles diplomatiques que les relations entre le Czar et le Président Serrano ont pris un caractère amical, et qu'il est entendu que la Russie va bientôt reconnaître le gouvernement républicain de l'Espagne.

## FRANCE

Paris, 3 Nov.—On rapporte comme certain que la prochaine session de l'Assemblée Nationale, sera ouverte par un message du Président MacMahon, recommandant avec instance l'adoption de lois constitutionnelles et principalement de celles créant une seconde chambre et substituant la votation par arrondissement au système actuel.

Paris, 4.—Plusieurs députés de la Dordogne ont présenté une adresse au Duc de Cazes, ministre des affaires étrangères, pour protester contre l'arrestation d'Aurélien Ier, alias M. de Tonnens, par un vaisseau de guerre de la République Argentine. M. de Tonnens se rendait en Patagonie.

Comme on le sait, M. de Tonnens est un ancien avoué de Périgueux ; il avait réussi à se faire élire roi des Patagons et au moment de son arrestation il revenait de France où il avait été chercher des secours pour son royaume. La République Argentine prétendant avoir droit sur la Patagonie a fait arrêter M. de Tonnens comme usurpateur.

Paris, 5.—On rapporte que le gouvernement a l'intention de lever l'état de siège aussitôt après la réunion de l'Assemblée.